



Renseignements en vigueur au 24/12/2008

Carte Nationale d'Identité – CNI

Durée de validité

10 ans

Coût

Gratuit

Depuis le 2/01/2009, le renouvellement de la carte est soumis à un droit de timbre de 25 € lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie. Etablir une déclaration de perte.

Dépôt de la demande

La demande doit être déposée auprès de la mairie du lieu de domicile.

Le demandeur doit se présenter personnellement au guichet afin d'apposer son empreinte et sa signature.

Pièces justificatives à fournir :

POUR UNE PREMIERE DEMANDE	POUR UN RENOUELEMENT
Une pièce d'identité ou tout autre document officiel avec photographie.	L'ancienne carte nationale d'identité
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)
Justificatif d'état civil du demandeur : extrait d'acte de naissance avec filiation à demander à la mairie du lieu de naissance.	
Justificatif de domicile ou de résidence	Justificatif de domicile ou de résidence

Remise de la CNI

La CNI est remise personnellement au demandeur contre signature